

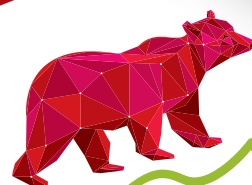
Comptes Administratifs

Pays de Barr

Exercice 2022



Promotion des mobilités douces au travers de différentes actions



foréver

PAYS DE BARR
communauté de communes

Andlau • Barr • Bernardvillé • Blienschwiller • Bourgheim
Dambach-la-Ville • Eichhoffen • Epfig • Gertwiller • Goxwiller • Heiligenstein • Itterswiller
Le Hohwald • Mittelbergheim • Nothalten • Reichsfeld • Saint-Pierre • Stotzheim • Valff • Zellwiller

DEPARTEMENT DU BAS -RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ORDINAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2023

**Nombre de membres du
Conseil de Communauté**

**élus :
45**

L'an deux mille vingt-trois à 18 heures, le 28 mars

*Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Barr étant
assemblé en **session ordinaire**, réuni à la salle polyvalente d'Epfig, après convocation légale
en date du 21 mars 2023 conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L2541-2 et L5211-
6 du CGCT, sous la Présidence de Monsieur Claude HAULLER, Président*

Etaient présents : *Mme Nathalie KALTENBACH, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, Mme
Suzanne LOTZ, M. Vincent KOBLOTH, M. Vincent KIEFFER, M. Jean-Claude MANDRY, Vice-
Présidents*

**Nombre de membres qui
se trouvent en fonction :**

45

*Mme Caroline WACH, M. Fabien BONNET, Mme Laurence MAULER, M. Gérard
GLOECKLER, Mme Anémone LEROY, M. Hervé WEISSE, Mme Ferda ALICI, M. André
RISCH, M. Jean-Marie SOHLER, M. Jacques CORNEC, Mme Doris MESSMER, M. Pascal
OSER, Mme Déborah RISCH, Mme Evelyne LAVIGNE, Mme Pascale STIRMEL, M. Claude
KOST, Mme Sabine SCHMITT, Mme Suzanne GRAFF, M. Yves EHRHART, Mme Marie-
Josée CAVODEAU, M. Marc REIBEL, M. Denis RUXER, M. Jean-Marie KOENIG, M. Germain
LUTZ, Mme Denise LUTZ-ROHMER, M. Denis HEITZ, M. Jean-François KLIPFEL,
Conseillers Communautaires*

Absents étant excusés :

*M. Thierry FRANTZ
M. Claude BOEHM
M. Gérard ENGEL
M. Jean-Daniel HERING
Mme Florence WACK
M. Rémy HUCHELMANN
M. Jean-Georges KARL
Mme Christine FASSEL-DOCK
M. Patrick CONRAD
Mme Joanne ALBRECHT*

**Nombre de membres qui
ont assisté à la séance :**

34

Absent non excusé :

M. Pierre-Yves ZUBER

Procurations :

*M. Thierry FRANTZ, procuration à Caroline WACH
M. Claude BOEHM, procuration à Ferda ALICI
M. Gérard ENGEL, procuration à Marièle COLAS-SCHOLLY
M. Jean-Daniel HERING, procuration à Anémone LEROY
Mme Florence WACK, procuration à Nathalie KALTENBACH
M. Rémy HUCHELMANN, procuration à Suzanne GRAFF
M. Patrick CONRAD, procuration à Claude HAULLER
Mme Joanne ALBRECHT, procuration à Jean-Marie KOENIG
Mme Doris MESSMER*

Secrétaire de séance

**Assistaient en outre
à la séance**

*Mme Catherine COLIN, Directrice Générale des Services
Mme Camille BERTAUX, Directrice Générale Adjointe
Mme Céline KUNTZMANN, Assistante de Direction*

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

N° 015 / 04 / 2023 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE
à l'unanimité,**

(Monsieur le Président n'a pas participé au vote – art. L 2541-13 alinéa 3 du CGCT)

- VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107 ;
- VU** le décret N°2003-187 du 5 mars 2003 modifié par le décret N°2014-552 du 27 mai 2014 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des Collectivités Locales et Etablissements Publics Locaux ;
- VU** le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié notamment par les décrets N°2017-61 du 23 janvier 2017 et N° 2018-803 du 24 septembre 2018, et en dernier lieu par le décret N°2019-1443 du 23 décembre 2019 ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2121-14, L.2541-13, L.2543-8 et L.5211-1 ;
- SUR** avis de la Commission Finances, Economie, Services au Territoire réunie le 14 mars 2023 ;
- SUR** les exposés préalables résultant du Rapport de Présentation ;

et

Après en avoir délibéré,

1° PROCEDE

à la désignation du Président de séance pour l'examen des comptes conformément à l'article L.2543-8 du CGCT, en nommant à cet effet Monsieur Vincent KOBLOTH en sa qualité de Vice-Président délégué aux Finances et au Budget ;

2° STATUE

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- sur l'exécution des budgets principal et annexes de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

3° DECLARE

que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022, par le Comptable Public présentent toutes les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, et qu'ils n'appellent ni observations, ni réserve.

4° APPROUVE

Ainsi les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2022 qui sont arrêtés ainsi :

- en € -

Comptes administratifs 2022	BUDGET PRINCIPAL	BA REGIE ORDURES MENAGERES	BA AIRE ACCUEIL GENS VOYAGE	BA CAMPINGS	BA AIRES DE CAMPING- CARS	CA CONSOLIDE S/TOTAL 1
<u>Section de fonctionnement</u>						
Recettes réelles	9 388 927 €	2 953 115 €	62 503 €	48 900 €	34 749 €	12 488 194 €
Dépenses réelles	7 335 371 €	2 942 251 €	62 996 €	47 339 €	16 389 €	10 404 346 €
Epargne brute	2 053 556 €	10 864 €	-493 €	1 561 €	18 360 €	2 083 847 €
Recettes totales	14 450 806 €	3 076 999 €	91 808 €	85 771 €	34 749 €	17 740 133 €
Dépenses totales	8 467 026 €	2 942 251 €	62 996 €	48 950 €	32 985 €	11 554 209 €
Résultat de la section	5 983 780 €	134 748 €	28 812 €	36 821 €	1 764 €	6 185 924 €
<u>Section d'investissement</u>						
Recettes réelles	677 199 €	0 €	3 780 €	0 €	516 500 €	1 197 479 €
Dépenses réelles	1 966 515 €	0 €	3 960 €	16 755 €	175 620 €	2 162 851 €
Recettes totales	1 808 853 €	5 655 €	4 890 €	19 139 €	535 264 €	2 373 801 €
Dépenses totales	2 408 273 €	0 €	3 960 €	16 755 €	508 346 €	2 937 335 €
Résultat de la section	-599 420 €	5 655 €	930 €	2 383 €	26 918 €	-563 534 €
Recettes totales	16 259 659 €	3 082 654 €	96 698 €	104 910 €	570 013 €	20 113 934 €
Dépenses totales	10 875 299 €	2 942 251 €	66 956 €	65 706 €	541 331 €	14 491 544 €
Résultat cumulé	5 384 360 €	140 403 €	29 742 €	39 204 €	28 681 €	5 622 390 €

Comptes administratifs 2022	BA ZAE BARR (PAP)	BA ZA BERNSTEIN (PAAC)	BA ZA MUCKENTAL OUEST	BA ZA WASEN Tranche 2	BA ZA HECKENGARTEN	TOTAL CA CONSOLIDE 2022
<u>Section de fonctionnement</u>						
Recettes réelles	1 395 723 €	0 €	0 €	1 085 €	0 €	13 882 831 €
Dépenses réelles	63 621 €	56 324 €	1 058 €	579 599 €	387 163 €	11 492 111 €
Epargne brute	1 332 101 €	-56 324 €	-1 058 €	-580 684 €	-387 163 €	2 390 720 €
Recettes totales	1 811 227 €	6 742 437 €	48 395 €	612 106 €	423 172 €	27 377 470 €
Dépenses totales	2 687 824 €	7 173 702 €	29 951 €	611 021 €	423 172 €	22 479 878 €
Résultat de la section	-876 597 €	-431 265 €	18 445 €	1 085 €	0 €	4 897 592 €
<u>Section d'investissement</u>						
Recettes réelles	120 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 317 479 €
Dépenses réelles	240 946 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 403 797 €
Recettes totales	1 817 943 €	6 686 112 €	28 893 €	31 422 €	36 009 €	10 974 180 €
Dépenses totales	610 046 €	7 873 520 €	58 843 €	642 443 €	459 181 €	12 581 368 €
Résultat de la section	1 207 897 €	-1 187 408 €	-29 951 €	-611 021 €	-423 172 €	-1 607 188 €
Recettes totales	3 629 170 €	13 428 549 €	77 288 €	643 528 €	459 181 €	38 351 650 €
Dépenses totales	3 297 870 €	15 047 222 €	88 794 €	1 253 464 €	882 352 €	35 061 246 €
Résultat cumulé	331 300 €	-1 618 673 €	-11 506 €	-609 936 €	-423 172 €	3 290 404 €

3° STATUE

en vertu des dispositions de l'article L2241-1 du CGCT, sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières conformément au tableau annexé aux comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes « Parc d'Activités du Piémont – ZAE de Barr », « Parc d'Activités d'Alsace Centrale – ZA du Bernstein », « ZA du Muckental Ouest », «ZAE du Wasen Tranche 2 » et « ZAE du Heckengarten », les états 2022 ne mentionnant aucune opération ;

4° SOULIGNE

que les documents constituant les comptes administratifs 2022 comportent en annexe une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles permettant aux citoyens d'en saisir les enjeux et qui sera mis en ligne sur le site internet de l'EPCI.

Pour extrait conforme
Barr, le 3 avril 2023



Claude HAULLER
Président

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022



**Conseil de Communauté
du 28 mars 2023**

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL

- I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 - A. RECAPITULATIF PAR CHAPITRE
 - B. REPARTITION DES RECETTES REELLES
 - C. HISTOGRAMME PAR CHAPITRE

- II. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
 - A. RECAPITULATIF PAR CHAPITRE
 - B. REPARTITION DES DEPENSES REELLES
 - C. HISTOGRAMME PAR CHAPITRE
 - D. REPARTITION ET COMPARATIF DES DEPENSES REELLES PAR SERVICE

- III. RESULTAT ET RATIOS DE FONCTIONNEMENT
 - A. RESULTAT
 - B. EPARGNE
 - C. RATIOS

- IV. SECTION D'INVESTISSEMENT
 - A. RECETTES D'INVESTISSEMENT
 - B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 - C. RESULTAT ET RATIOS

BUDGETS ANNEXES

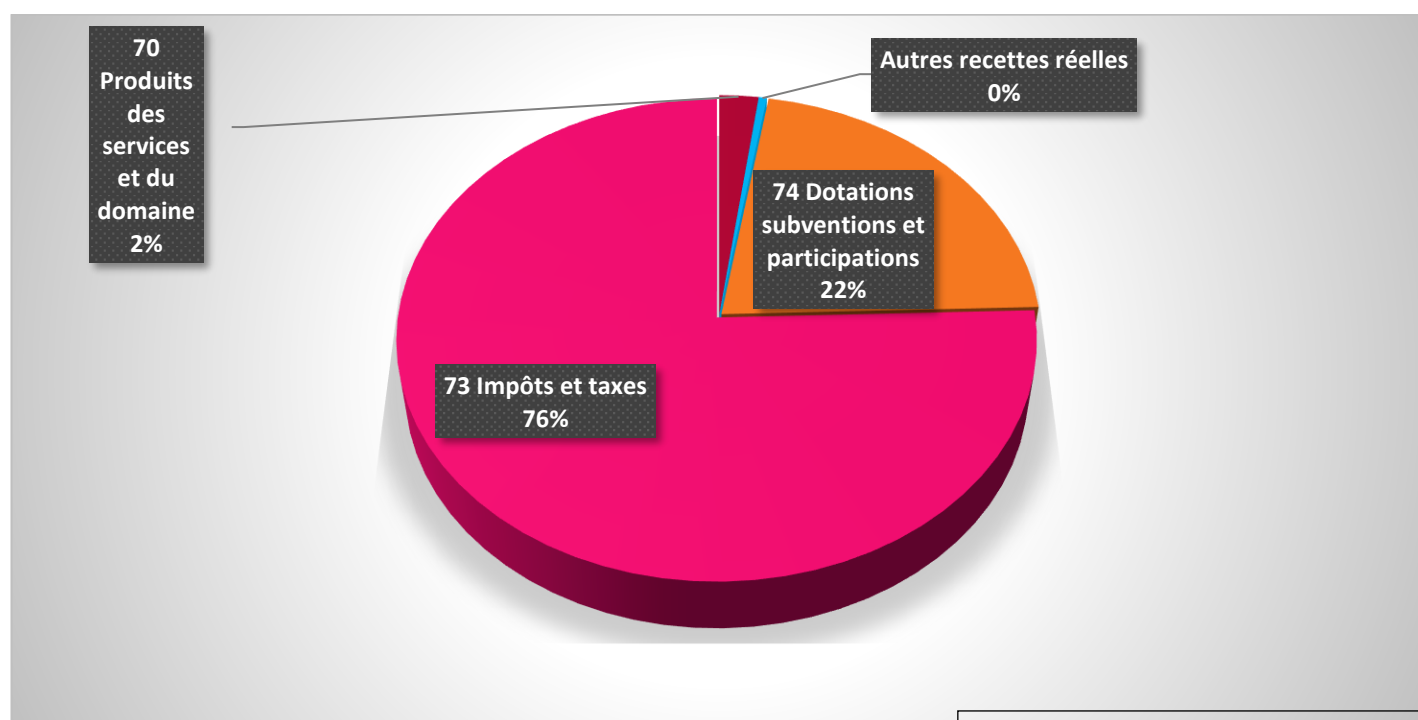
BUDGET PRINCIPAL

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A. RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

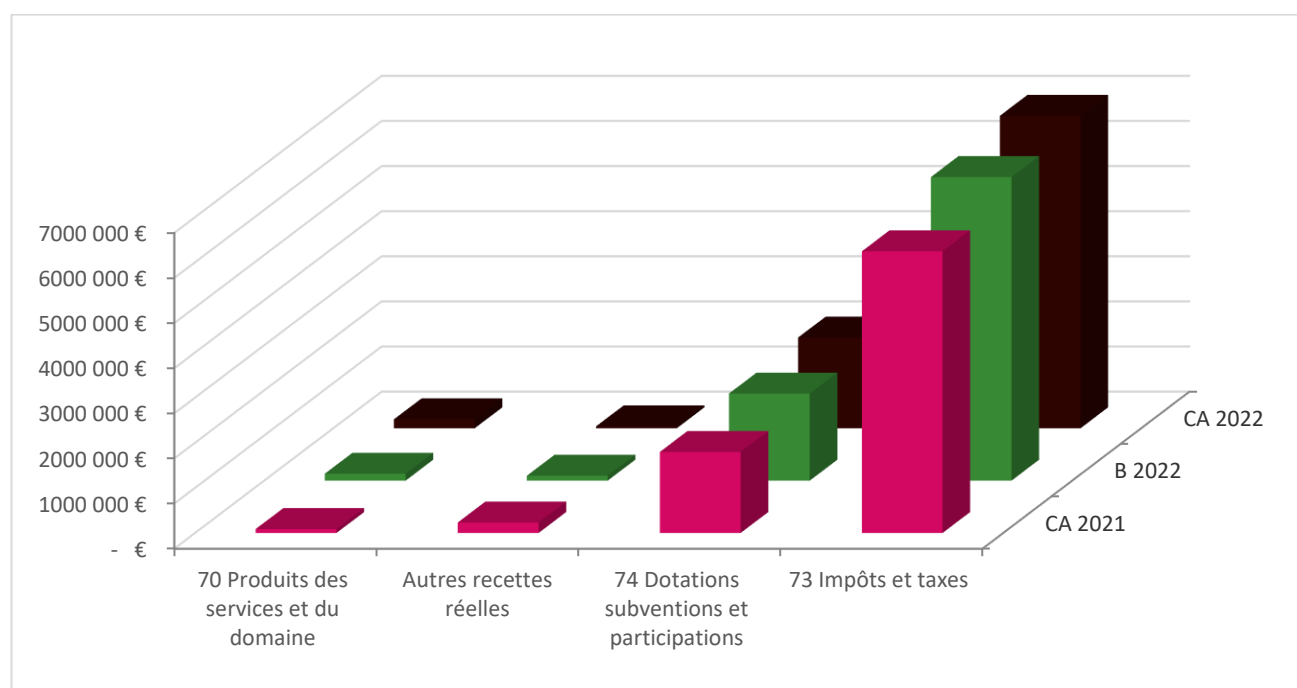
Chapitres	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% Conso.	Evolution CA N-1 / N
013 Atténuations de charges	8 897 €	29 652 €	44 417 €	150%	NS
70 Prod. des services et du domaine	87 006 €	152 700 €	198 046 €	130%	NS
73 Impôts et taxes	6 243 784 €	6 728 433 €	6 926 295 €	103%	11%
<i>dont impôts locaux</i>	2 815 924 €	3 012 620 €	3 011 811 €	100%	7%
74 Dotations subv. et participations	1 795 944 €	1 929 328 €	2 010 445 €	104%	12%
<i>dont dotation d'intercommunalité</i>	445 710 €	488 166 €	488 166 €	100%	10%
75 Aut. produits de gestion courante	144 106 €	131 512 €	171 015 €	130%	19%
77 Produits exceptionnels	78 357 €	17 200 €	38 709 €	225%	-51%
Recettes réelles de fonctionnement	8 358 568 €	8 989 325 €	9 388 927 €	104%	12%
042 Opérations d'ordre	164 120 €	163 670 €	163 641 €	100%	0%
002 Résultat reporté	5 051 663 €	4 898 238 €	4 898 238 €	100%	-3%
Recettes totales de fonctionnement	13 574 350 €	14 051 233 €	14 450 806 €	103%	6%

B. REPARTITION DES RECETTES REELLES



Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

C. HISTOGRAMME PAR CHAPITRE



Les recettes de fonctionnement dont le montant total pour 2022 s'élève à **14 450 806 €** contre 13 574 350 € en 2021, évoluent de +6 %. En effet, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 12 % par rapport à celles de 2021 avec un total de **9 388 927 €** contre 8 358 568 €.

Le chapitre 013 – **atténuations de charges** d'un montant de **44 177 €** reprend, d'une part, les indemnités journalières versées par la caisse d'assurance primaire maladie (CPAM) et les assurances statutaires (WILLIS TOWER WATSON anciennement GRAS SAVOYE) lorsque les agents de la CCPB sont en arrêt maladie et d'autre part, la quote-part de la valeur faciale des tickets restaurant prise en charge par les agents bénéficiaires. L'évolution des recettes de ce chapitre s'explique par l'augmentation du nombre d'arrêts maladie constatés durant l'année mais également par le changement de méthode de comptabilisation des coûts liés aux tickets restaurant et plus particulièrement la part salariale imputée aux agents.

Le chapitre 70 - **produits des services et des domaines** d'un montant de **198 046 €** englobe les recettes générées par les activités de la Seigneurie d'un montant de **51 753 €**, du service Animation et Jeunesse (SAJ) à hauteur de **36 163 €**, les locations des équipements de la Banque de matériel (BDM) estimées à **7 272 €**, les refacturations des charges aux communes adhérentes au pôle polyvalent « secrétaires de mairie » pour un total de **73 158 €** ; la facturation relative à la sauvegarde des données informatiques à seize des communes membres pour un montant de **2 068 €**, les charges du personnel affectés au budget annexe

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

« Gestion des campings » d'un montant de **16 727 €** et enfin, les frais liés à l'utilisation du logiciel de gestion « Civil ressources humaines » et un reliquat des charges de personnel du pôle mutualisé « ressources humaines et finances » à la commune de BARR pour un montant de **9 217 €**.

Le chapitre 73 - **impôts et taxes** d'un montant de **6 926 295 €** regroupe l'ensemble des produits de fiscalité encaissés par la CCPB. Cette ressource représente **76 % du total des recettes réelles**. Elle correspond aux « impôts sur les ménages » qui sont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non-bâties (TFPNB) et le produit lié à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ; les impôts économiques avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), la quote-part de TVA versée par l'Etat en compensation de la suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et enfin la taxe de séjour. L'évolution globale pour 2022 de **+11 %** par rapport à 2021, soit un montant de ressource complémentaire de **682 510 €** est le résultat de plusieurs paramètres. En effet, la progression du taux applicable à la TFPB qui est passé de 3,22 % à **3,58 %** a permis de générer 138 734 € de recettes supplémentaires par rapport à 2021, le fait d'avoir instaurer un produit de **150 000 €** destiné à financer la taxe GEMAPI, la différence de produit entre la THRP et la part de TVA versée par le Gouvernement pour compenser cet impôt et enfin le volume des recettes encaissées au titre de la taxe de séjour d'un montant de **238 307 €** sont les raisons qui expliquent la progression de l'année.

Le chapitre 74 – **dotations, subventions et participations** englobe la dotation globale de fonctionnement (DGF) composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et de la dotation de compensation (DC), les compensations versées par l'Etat conformément à l'application des différentes lois de finances ainsi que les subventions et participations versées dans le cadre des actions menées par les services. En 2022, une augmentation de **12 %** est constatée par rapport à l'année précédente avec un montant de **2 010 445 €** contre 1 795 944 € en 2021. Comparée à l'exercice 2021, la DI d'un montant de **488 166 €** progresse de 10% alors que la DC d'un montant de **713 806 €** continue de baisser de -2 %.

En complément des participations versées par la Région (**14 977 €**), le Département (**41 711 €**) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre des actions déployées par les services, des recettes supplémentaires viennent s'ajouter, cette année, à ce chapitre. Ces ressources complémentaires concernent notamment le versement d'une dotation générale de décentralisation en lien avec l'évolution du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) à

hauteur de **6 750 €**, le financement des contrats pour l'emploi des chargés de mission « mobilité » et « conseiller en économie partagée » d'un montant de **60 000 €** et l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle d'une valeur de **35 525 €**. De plus, la somme de **397 806 €** a été versée en compensation de l'exonération de 50 % des valeurs locatives accordées par l'Etat aux entreprises.

Le chapitre 75 – **autres produits de gestion courante** reprend principalement les loyers perçus en contrepartie des locaux mis à la disposition des établissements scolaires, des clubs sportifs et des associations, le versement de l'intéressement correspondant à 50 % du résultat net consolidé de l'exercice N-1 enregistré par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) pour la délégation des activités liées aux périscolaires et le remboursement par l'assurance des indemnités relatives aux sinistres. Cette année, les recettes liées à la fréquentation de la Seigneurie et des salles des équipements sportifs progressent de 64 % par rapport à 2021 (**111 877 €** contre 68 395 €). L'intéressement versé en 2022 par l'AGF s'élève à **33 346 €** et correspond à la gestion déléguée des activités périscolaires de la période allant de septembre à décembre 2021. Ce montant complète la quote-part déjà versée en 2021 pour la période de janvier à août 2021 qui était de 21 011 €. Pour une année complète de gestion, en comparaison à 2020 (50 693 € perçu), l'intéressement progresse de 7 % et s'explique par l'évolution du nombre de sites (de 14 à 18) et du nombre d'enfants inscrits.

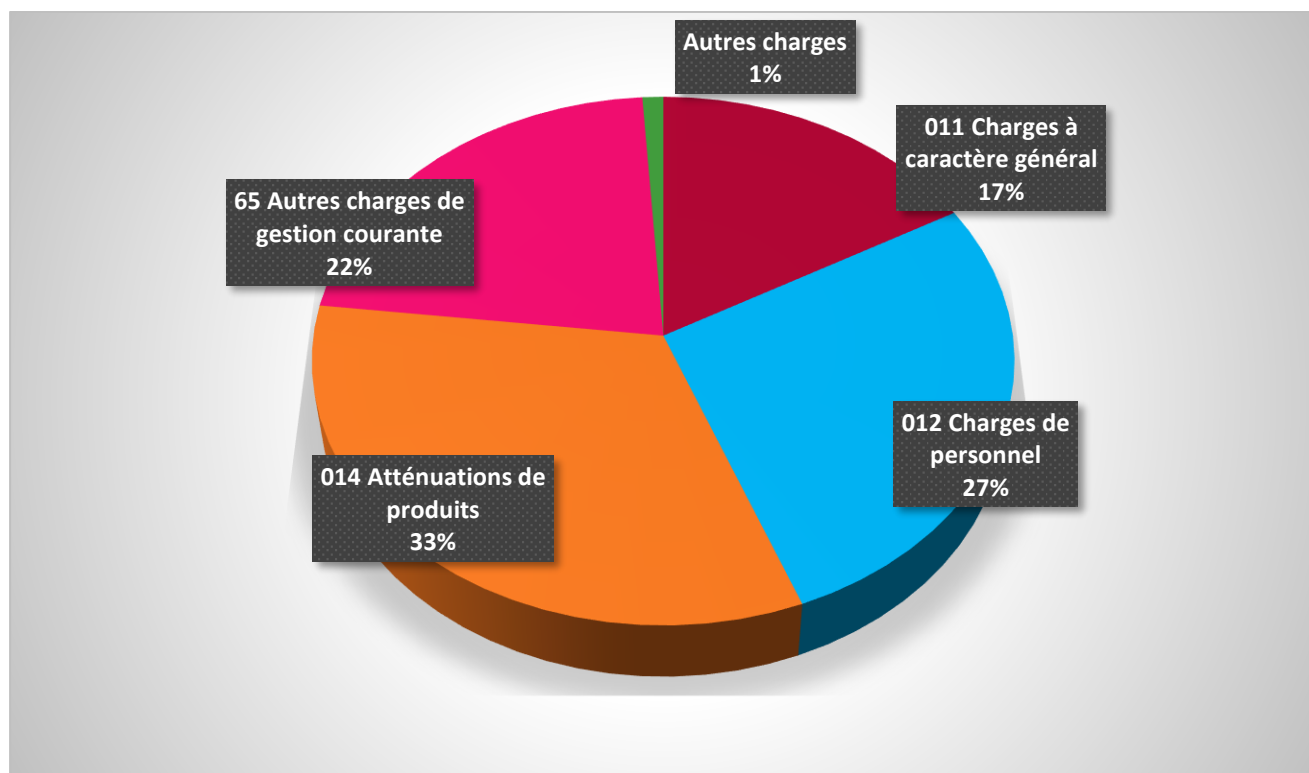
Le chapitre 77 - **produits exceptionnels** enregistre principalement les recettes correspondant aux libéralités versées par les partenaires des festivals « Clair de Nuit et Clair de rue » et les annulations de mandats sur les exercices antérieurs. Les recettes constatées et versées par les partenaires financiers dans le cadre des deux festivals sont identiques à celles de 2021 (**17 200 €**). Par ailleurs, en 2022, le dispositif d'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH) instauré par la loi NOME du 7 décembre 2010 a permis via les fournisseurs d'électricité de bénéficier de remboursements d'un montant total de **12 843 €** pour différents sites sur la période d'avril à juillet 2022.

II. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

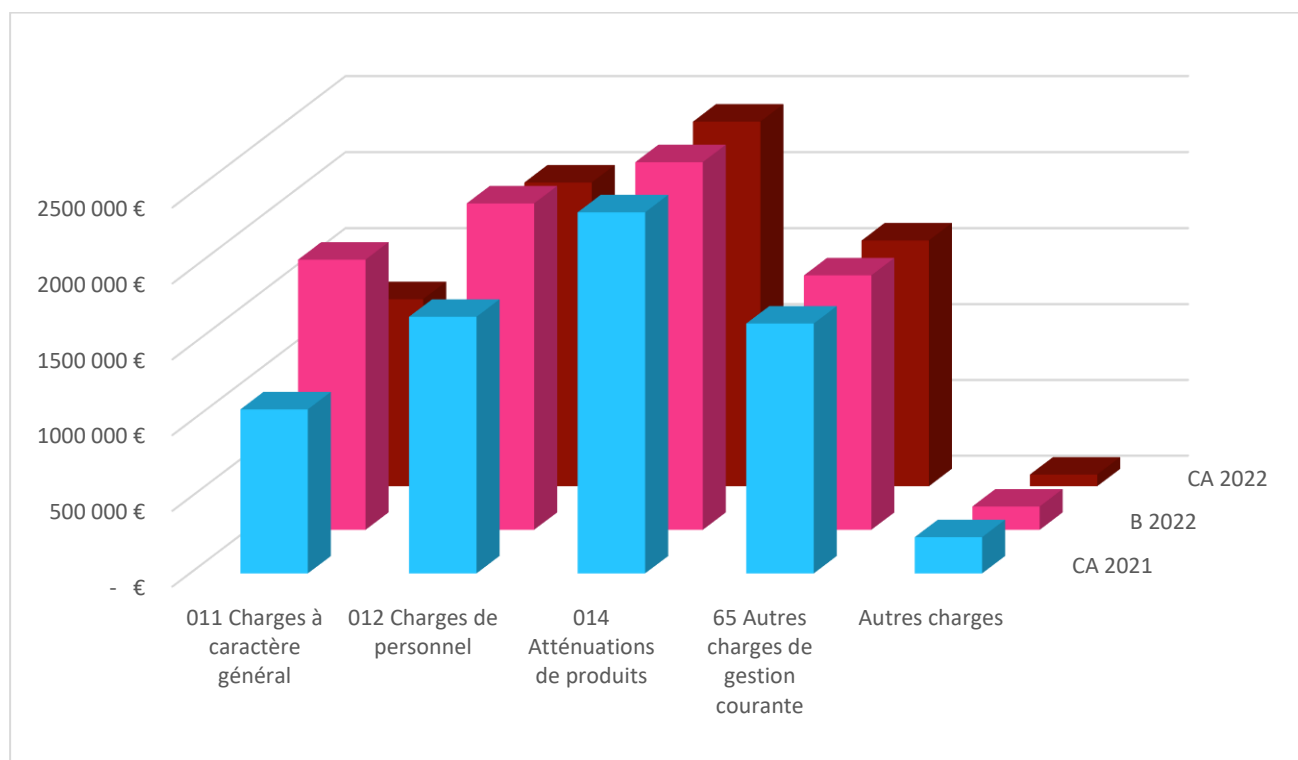
A. RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

Chapitre	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% Conso	Evolution CA N-1 / N
011 Charges à caractère général	1 083 166 €	1 781 946 €	1 234 190 €	69%	14%
012 Charges de personnel	1 693 827 €	2 151 990 €	2 001 575 €	93%	18%
014 Atténuations de produits	2 381 129 €	2 423 250 €	2 402 272 €	99%	1%
022 Dépenses imprévues		242 511 €			NS
65 Charges de gestion courante	1 649 526 €	1 678 646 €	1 620 302 €	97%	-2%
66 Charges financières	57 909 €	51 800 €	51 701 €	100%	-11%
67 Charges exceptionnelles	180 964 €	101 800 €	25 102 €	25%	-86%
68 Dotations aux provisions	473 €	500 €	229 €	46%	-52%
Dépenses réelles de fonctionnement	7 046 995 €	8 432 443 €	7 335 371 €	87%	4%
042 Opérations d'ordre	1 138 788 €	1 190 000 €	1 131 655 €	95%	-1%
023 Vir. à la section d'investissement	0 €	4 428 790 €	0 €	0%	NS
Dépenses totales de fonctionnement	8 185 782 €	14 051 233 €	8 467 026 €	60%	6%

B. REPARTITION DES DEPENSES REELLES



C. HISTOGRAMME PAR CHAPITRE



Avec un taux de réalisation de 60 % par rapport aux prévisions 2022, les dépenses de fonctionnement d'un montant de **8 467 026 €** augmentent de 6 % par rapport à l'année 2021.

Le chapitre 011 – **charges à caractère général** représentant 17 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Il se compose des charges liées aux consommations de fluides (eau, électricité, gaz et chauffage), à l'achat de petit matériel et équipements, de documentation technique et professionnelle, de fournitures administratives ; des taxes foncières ; des charges relatives aux contrats de prestations lorsqu'une société extérieure ou un prestataire intervient à la place du personnel communautaire ; des locations immobilières, mobilières et charges locatives ; des différents contrats d'assurance, de maintenance, d'entretien des terrains, des bâtiments, du matériel roulant et de tout bien mobilier ; des honoraires, des remboursements des frais de déplacement, de mission et de formation des agents ; des frais de communications publicitaires, téléphoniques, de nettoyage des locaux, de transport et autres taxes assimilées aux activités des services. L'évolution du chapitre par rapport à 2021 est de 14 % avec un total de **1 234 190 €** contre 1 083 166 € l'année précédente. Les progressions les plus significatives sont les dépenses d'énergie qui augmentent de 54 % par rapport à l'année dernière (**122 489 €** contre 91 184 € en 2021), les dépenses liées à l'achat de carburant qui progressent de +57 %, les frais de nettoyage des locaux avec +83 % d'évolution (**81 605 €** contre 44 501 € en 2021) et les charges refacturées

par les communes membres dans le cadre des mises à disposition des structures périscolaires dont l'évolution en 2022, **94 567 €** contre 35 306 € en 2021 s'explique la prise en compte de reliquat 2021.

Le chapitre 012 – **charges de personnel** correspond à 27 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement et tient compte des charges salariales et patronales du personnel. Avec une évolution de 18 % par rapport à 2021, le total du chapitre pour l'année s'élève à **2 001 575 €** contre 1 693 827 € en 2021. Cette progression s'explique par les revalorisations salariales ainsi que le versement d'une année complète de salaires pour les chargés de mission.

Représentant 33 % du volume total des dépenses réelles de fonctionnement, le chapitre 014 – **atténuations de produits** regroupe principalement le montant des attributions de compensation versées aux communes membres (**1 916 599 €**), les fonds nationaux de garantie des ressources (FNGIR) et de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ainsi que la quote-part de 10 % du montant de la taxe de séjour encaissée qui est à reverser à la Collectivité Européenne d'Alsace.

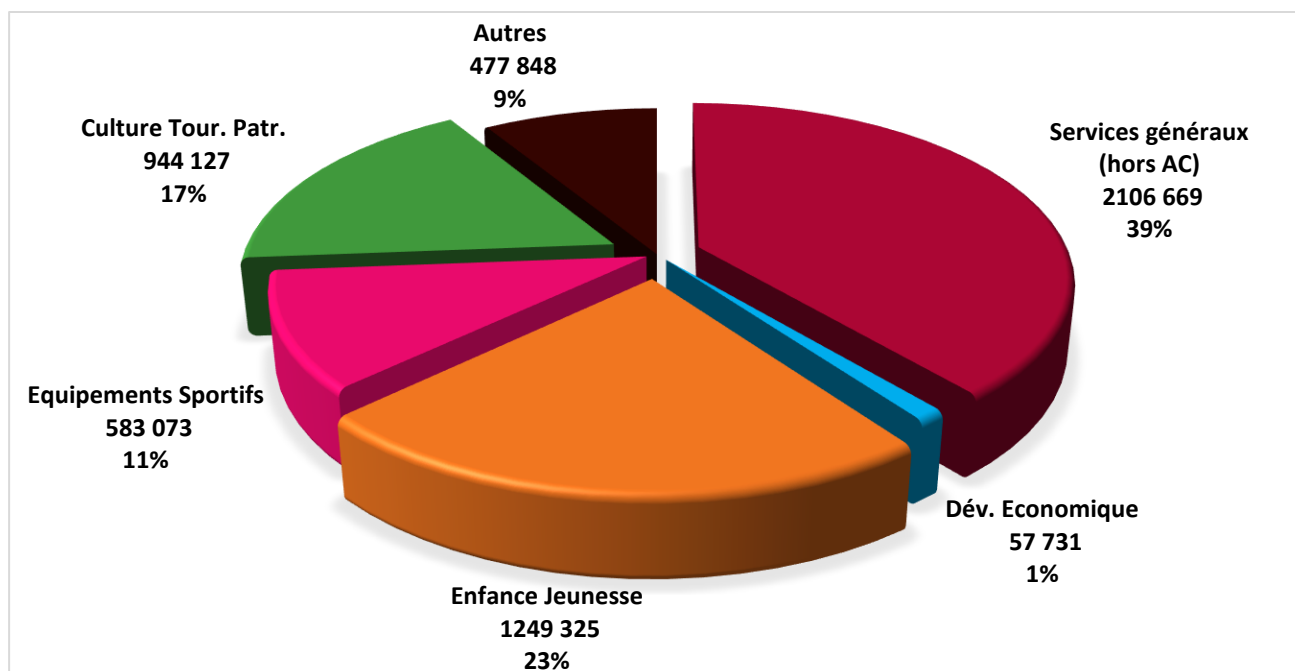
Le chapitre 65 – **autres charges de gestion courante** soit 21 % du total des dépenses réelles de fonctionnement, tient compte de toutes les dépenses liées aux renouvellements de licences et de logiciel, aux rémunérations et frais de formation des élus communautaires, aux versements de subventions aux associations et/ou participations aux organismes auxquels la CCPB a adhéré. En diminution de -2 % par rapport à 2021 avec un total de **1 620 302 €** contre 1 649 526 €, les dépenses du chapitre restent quasiment similaires à 2021.

Les deux derniers chapitres représentant 1 % des dépenses réelles de fonctionnement sont les intérêts des emprunts qui sont repris au chapitre 66 – **charges financières (50 979 €)** et enfin le chapitre 67 – **charges exceptionnelles** qui enregistre les charges non récurrentes qui ont un caractère exceptionnel ainsi que les régularisations de mandats annulant un titre de recettes établi sur un exercice antérieur et clos. En 2022, contrairement aux années 2020 et 2021, aucune subvention d'équilibre n'aura été versée aux budgets annexes « Aire d'accueil des gens du voyage » et « Gestion des camping ». En revanche, afin d'aider la Protection Civile qui œuvre auprès des populations touchées par le conflit entre l'Ukraine et la Russie, une aide financière de **25 000 €** a été versée conformément à la délibération n°014/01/2022 du Conseil communautaire. Le montant total de ce chapitre 67 est de **25 102 €** contre 180 964 €, l'année dernière.

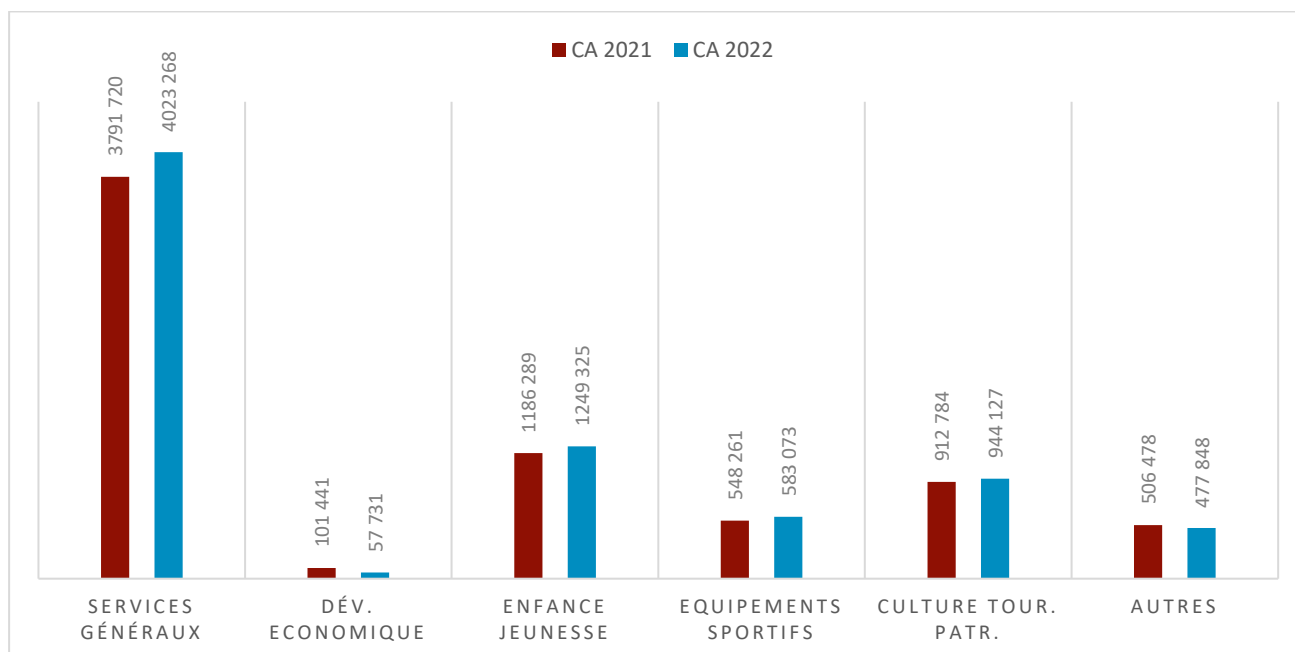
Une répartition par service et des informations complémentaires sont **communiquées ci-après.**

Accusé de réception en préfecture 067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Date de réception préfecture : 03/04/2023

D. REPARTITION ET COMPARATIF N / N-1 DES DEPENSES REELLES PAR SERVICE



(*) sans les attributions de compensation 2022



❖ Services Généraux

Les dépenses de ce service représentent une quote-part de 39 % des dépenses réelles de fonctionnement et regroupe les dépenses liées aux attributions de compensation (AC) versées aux communes membres (cf. supra), aux rémunérations des élus communautaires et du

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

personnel affecté à la direction générale et aux services affaires juridiques, informatique, finances, ressources humaines, communication et aménagement ainsi que toutes les charges de gestion afférentes. En 2022, avec un total de **4 023 268 €**, une évolution de +6 % par rapport à 2021 est à constater pour ce service dont la principale cause est l'évolution des charges de personnel.

❖ Développement économique

Ce service prend en compte les frais relatifs à l'entretien courant des zones d'activités et à la politique locale du commerce. Il représente 1 % des dépenses réelles de fonctionnement avec un montant de **57 731 €**. La variation annuelle entre 2021 et 2022 est de -22 %, elle s'explique par la réaffectation de certaines dépenses vers d'autres services telle que la subvention de 24 000 € attribuée à la Mission Locale de Sélestat qui relève désormais du service Enfance et Jeunesse.

❖ Enfance jeunesse

Ce service siège au pôle enfance et jeunesse situé 5 rue des Tanneurs à Barr et regroupe le service Animation et Jeunesse, le Relais Petite Enfance et la gestion administrative des équipements périscolaires. Les dépenses réelles 2022 sont de **1 249 325 €** contre 1 186 289 € en 2021 et représentent 23% des dépenses réelles totales. Elles progressent de 5 % par rapport à l'année précédente en raison principalement d'une augmentation des charges de l'ensemble des services (charges de personnel, nettoyage des locaux, charges refacturées par les communes au titre des locaux mis à disposition pour les périscolaires). La subvention versée à l'AGF au titre de l'année 2022 passe de **698 984 €** à 694 773 € soit une progression de 1%.

❖ Equipements sportifs

Les équipements sportifs regroupent l'ensemble des installations sportives communautaires situés à Barr, Epfig et Dambach-La-Ville qui sont mises à disposition des établissements scolaires, des clubs et des associations sportives ainsi que les charges de personnel affecté à ces sites. Les dépenses du service en 2022 représentent 11 % du total des dépenses réelles de fonctionnement et augmentent de 6 % avec un coût d'un montant de **583 073 €** contre 548 261 € en 2021. Cette progression s'explique par l'augmentation des charges du chapitre 011 – charges à caractère générale, + 34% par rapport à 2021, dans lesquelles l'électricité, le carburant, l'entretien des bâtiments et du mobilier ainsi que le nettoyage sont plus conséquentes que les années précédentes.

❖ Culture Tourisme et Patrimoine

Cette rubrique regroupe les coûts liés au fonctionnement de la Seigneurie située à Andlau, les festivals « Clair de Nuit » et « Clair de rue » et l'ensemble des frais associées à la culture, au marketing, à la communication, au tourisme et sa promotion, ainsi que les charges salariales supportés par la CCPB pour la gestion des campings et plus particulièrement celui situé sur la commune du Hohwald qui fait l'objet d'un budget annexe. Ce poste d'un montant de **944 127 €** en 2022 contre 912 784 € l'année précédente, représente 17% des dépenses réelles de fonctionnement. L'ensemble des dépenses progressent de **3 %** par rapport à 2021 et s'explique par l'évolution des charges de personnel et la réalisation d'un audit organisationnel et fonctionnel de l'Office de Tourisme du Pays de Barr et du pôle Promotion et Développement du Territoire de la CCPB. Les dépenses 2022 de la Seigneurie sont en hausse par rapport à 2021 (**+7 %**) avec un montant pour l'année de **464 711 €** contre 432 317 € l'année précédente. Cette progression résulte de l'évolution du coût de l'électricité, des charges de personnel, des frais de nettoyage et des frais engagés pour la promotion de l'équipement.

Le coût 2022 lié à l'organisation des festivals « Clair de nuit » et « Clair de rue » progresse également de **+4 %**. Le montant des frais de l'année s'élève à **72 738 €** contre 70 052 € l'année précédente. La location de matériels, l'assurance et les frais liés à la promotion publicitaires des événements sont les postes de dépenses qui justifient cette hausse.

La subvention allouée à l'Office de Tourisme du Pays de Barr en 2022 est de **330 000 €**, identique à celles versée en 2021.

❖ Autres

Le poste « Autres » reprend les dépenses des services Urbanisme, Environnement, Mobilité, Circulations douces, Banque de matériel, Réhabilitation et prévention des cours d'eaux et Transport à la demande. En 2022, le coût du service représente 9 % des dépenses réelles de fonctionnement avec un montant de **477 848 €** contre 506 478 € l'année précédente. La baisse de 6 % constatée par rapport à 2021 n'est pas représentative en raison du paiement de trois années de charges payées au SDEA, l'année dernière. De plus, en 2022 avec l'arrivée des chargés de mission, les dépenses engagés au titre des circulations douces (**7 063 €**), de la mobilité (**48 084 €**) et de la transition énergétique (**57 281 €**) s'ajoutent.

III. RESULTAT ET RATIOS DE FONCTIONNEMENT

A. RESULTAT

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	8 564 482 €	8 522 688 €	9 552 568 €
Dépenses de fonctionnement	7 700 139 €	8 185 782 €	133 692 €
Résultat brut de fonctionnement	864 343 €	336 905 €	1 085 542 €
Excédent reporté de N-1	4 204 213 €	5 051 663 €	4 898 238 €
Excédent global de fonctionnement	5 068 555 €	5 388 568 €	5 983 780 €

B. EPARGNE

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	8 332 873 €	8 358 568 €	9 388 927 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 544 219 €	7 046 995 €	7 335 371 €
Epargne brute	1 788 654 €	1 311 573 €	2 053 556 €
Remboursement du K de la dette	233 644 €	186 823 €	191 569 €
Epargne nette	1 555 010 €	1 124 750 €	1 861 987 €

C. RATIOS

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Nombre d'habitants	24 757	24 775	24 857
Potentiel d'épargne brute	21 %	16 %	22 %
DRF / Habitant	264 €	284 €	295 €
Impôts / Habitant	194 €	114 €	121 €
RRF / Habitant	337 €	337 €	378 €
DGF / Habitant	47 €	48 €	48 €
Dépenses personnel / Habitant	66 €	68 €	81 €
(DRF + Remboursement en K) / RRF	81 %	87 %	80 %

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Au regard de la gestion de l'exercice 2022, la Communauté de Communes dégage un résultat de fonctionnement excédentaire en très forte hausse par rapport à 2021, **1 085 942 €** contre 336 905 €.

Son résultat de fonctionnement cumulé incluant l'excédent de l'année précédente permet de constater au titre de l'exercice, un résultat excédentaire estimé à **5 983 780 €** contre 5 388 568 € l'année précédente soit une évolution de 11 %.

Contrairement à 2021, les épargnes brute et nette constatées en 2022 s'améliorent (+57 % et +66 %). La première s'élève à **2 053 556 €** contre 1 311 573 € et la deuxième à **1 861 987 €** contre 1 124 750 €, l'année précédente.

Ces deux indicateurs financiers reflètent la gestion optimisée et inscrite dans les objectifs majeurs de la stratégie de la collectivité, à savoir maintenir un équilibre financier, dégager les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement de la CCPB.

En 2022, la progression du volume des dépenses a été moins conséquente que l'évolution des recettes mais cette tendance ne sera pas forcément pérenne puisque les impacts financiers liés à l'inflation estimée à 6% et à l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie risquent d'inverser la situation durant l'année à venir. De plus, la conduite et la réalisation des projets définis dans le cadre du projet de territoire et le pacte financier et fiscal qui l'accompagne, votés lors de la séance extraordinaire du Conseil de communauté le 26 octobre 2021 auront des impacts plus significatifs à compter de l'année 2023 et sur le reste de la mandature.

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% Conso.	Evolution CA N-1 / N
10 Dotations, fonds divers et réserves	94 891 €	603 265 €	619 977 €	103%	NS
13 Subventions d'investissement	23 275 €	62 920 €	41 586 €	66%	79%
21 Immobilisations corporelles		640 €	636 €	99%	NS
23 Immobilisations en cours	40 345 €				NS
27 Immobilisations financières		15 000 €	15 000 €	100%	NS
Recettes réelles d'investissement	158 511 €	681 825 €	677 199 €	99%	NS
040 Opérations d'ordre	1 138 788 €	1 190 000 €	1 131 655 €	95%	-1%
021 Vir. de la section de fonctionnement		4 428 790 €		0%	NS
Recettes totales d'investissement	1 297 298 €	6 300 615 €	1 808 853 €	29%	39%

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

D'un montant total de **1 808 853 €**, le total des recettes d'investissement constaté en 2022 progresse par rapport à 2021 (**+39 %**). Ces recettes correspondent au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui est une dotation de compensation « trimestrielle » versée par l'Etat à hauteur de 16,404% du montant des dépenses d'investissement éligibles pour lesquelles les collectivités ne peuvent déduire la TVA. Cette dotation inscrite au chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves s'élève à **129 646 €**. S'ajoute à ce chapitre, la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser de l'année 2021 à hauteur de **490 330 €**.

Le montant de **41 586 €** au niveau des subventions d'investissement correspond au versement de plusieurs participations. La première concerne le Club de Tennis de Barr qui a versé **35 000 €** pour la réalisation du local de tennis au Jardin des sports ; la deuxième, toujours pour cet équipement sportif, est destinée à financer l'installation de la borne de recharge électrique à hauteur de **1 920 €** et, la dernière d'une valeur **600 €** versée par Gaz de Barr, co-finance la refonte du parcours de la Seigneurie.

La somme de **15 000 €** au chapitre 27 – Immobilisations financières représente un remboursement partiel de l'avance, d'un montant total de 30 000€, qui a été versée en 2019 au budget annexe « Gestion des camping » pour les travaux d'investissement.

Les opérations d'ordre inscrites au chapitre 040, d'un montant de **1 131 655 €** sont les dotations aux amortissements des biens de la collectivité pour l'année dont la contrepartie est constatée au chapitre 042 de la section de fonctionnement.

B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	CA 2021	B. 2022	CA 2022	% Conso.	Evolution CA N-1 / N
020 Dépenses imprévues		250 000 €			
13 Subventions d'investissement	1 680 €				
16 Emprunts et dettes assimilées	186 823 €	2 227 129 €	191 569 €	9%	3%
20 Immobilisations incorporelles	46 448 €	330 292 €	66 743 €	20%	44%
204 Subventions d'équipement versées	327 518 €	634 736 €	598 487 €	94%	83%
21 Immobilisations corporelles	830 206 €	1 657 781 €	593 217 €	36%	-29%
23 Immobilisations en cours	1 728 €	185 500 €			
27 Immobilisations financières		573 390 €	516 500 €	90%	NS
Dépenses réelles d'investissement	1 394 403 €	5 858 828 €	1 966 515 €	34%	41%
040 Opérations d'ordre	164 120 €	163 670 €	163 641 €	100%	0%
001 Résultat d'investissement reporté	16 892 €	278 117 €	278 117 €	100%	NS
Dépenses totales d'investissement	1 575 415 €	6 300 615 €	2 408 273 €	38%	53%

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Avec un taux de réalisation de 38 %, certaines opérations d'investissement n'ont pas pu être réalisées dans l'année mais seront reportées. La somme de **191 529 €** du chapitre 16 – **emprunts et dettes assimilées** correspond au montant du capital remboursé sur les emprunts contractés pour le financement des salles de sport. Au chapitre 20 – **Immobilisations corporelles** sont inscrites les dépenses relatives à l'acquisition des logiciels et au renouvellement des noms de domaine ainsi que l'étude pour la réalisation du plan vélo. Le total de **598 487 €** du chapitre 204 – **subventions d'équipement versées**, récapitule les participations versées aux communes au titre de l'ancien pacte financier et fiscal (**30 000 €**) ainsi que les participations versées à la Région. La première est destinée au déploiement du Très Haut Débit sur les communes d'Andlau, Bourgheim, Goxwiller, Le Hohwald et Valff (**537 700 €**) et la seconde est le solde du fonds de résistance (**5 786 €**) qui a été mis en place pour venir en soutien des entreprises en grande difficulté financière durant la crise sanitaire.

Le montant de **593 217 €** figurant au chapitre 21 – **Immobilisations corporelles** reprend les travaux (**150 735 €**) prévus dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), l'achat d'arceaux à vélos (**2 040 €**), les biens acquis pour la refonte du parcours de la Seigneurie (**81 059 €**), l'achat de matériel informatique (**21 199 €**), l'acquisition d'équipement pour la banque de matériel (**18 842 €**), le matériel (**20 101 €**) et les différents travaux (**156 877 €**) dans les structures sportives situées au Nord et au Sud du territoire, les travaux et les équipements dans les structures périscolaires (**22 861 €**), le solde des travaux d'aménagement du rez-de-chaussée et des travaux de chauffage complémentaires (**96 910 €**) ainsi que divers mobiliers et équipements (**19 831 €**) pour le siège social, du matériel pour le pôle Enfance jeunesse (**1 969 €**) et enfin de l'équipement pour les études relatives aux actions initiées pour la transition énergétique (**792 €**).

Le chapitre 27 – immobilisations financières d'un montant de **516 500 €** représente la participation versée au budget annexe « Aires de camping-cars » destinée à financer l'intégralité des travaux d'aménagement des deux sites.

C. RESULTAT ET LES RATIOS

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes d'investissement	1 264 396 €	1 297 298 €	1 808 853 €
Dépenses d'investissement	2 442 348 €	1 575 415 €	2 130 156 €
Résultat brut d'investissement	-1 177 952 €	-278 117 €	-321 303 €
Excédent reporté de N-1	1 161 060 €		-278 117 €
Excédent global d'investissement	-16 892 €	-278 117 €	-599 420 €

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Nombre d'habitants	24 757	24 775	24 857
Dépenses d'équipement / Habitants	99 €	64 €	79 €
Encours de la dette / Habitants	153 €	124€	110 €
Dépenses d'équipement / RRF	29%	19%	24%
Encours de la dette / RRF	46%	38%	29%

Le résultat d'investissement 2022 est comme l'année précédente déficitaire et s'élève à **321 303 €** contre 278 117 € en 2021. Il sera en priorité couvert par une quote-part du résultat de fonctionnement excédentaire constaté en 2022. Les restes à réaliser 2022 sont valorisés à hauteur de **402 163,99 € pour les dépenses** et **14 334,20 € pour les recettes**.

Comme les années précédentes, la mobilisation d'un nouvel emprunt pour la réalisation des dépenses d'investissement de l'année n'a pas été nécessaire. Les fonds propres et les participations financières accordés par les différents partenaires ont permis le financement des différents projets d'investissement de l'année.

Selon la programmation pluriannuelle des investissements de la période de 2021-2026 estimée à plus 16 millions d'euros et l'aménagement des deux nouvelles zones d'activités érigées en budgets annexes dont les travaux débiteront en 2023, l'analyse de la situation financière définie au travers de la prospective financière, la mobilisation d'emprunt sera nécessaire pour envisager la conduite et la réalisation des projets structurants communautaires.

BUDGETS ANNEXES

I. REGIE DES ORDURES MENAGERES

Conformément aux conventions signées historiquement notamment celle datant du 3 juillet 2020, le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM), syndicat mixte fermé s'est vu transférer la compétence relative à l'élimination des ordures ménagères et déchets assimilés sur le territoire des collectivités adhérentes. De ce fait et par délibération du comité-directeur en date du 20 mai 2009, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) incitative unique a été instituée sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes. Dès lors, par délibération du 3 décembre 2019, le Conseil communautaire a décidé de percevoir les redevances en lieu et place du SMICTOM, opérations qui sont retracées au travers de ce budget annexe.

A. EXPLOITATION

RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2021	CA 2022
70 Produits des services	3 072 234 €	2 927 102 €
77 Produits exceptionnels	13 022 €	26 013 €
78 Reprises sur amortissements et provisions	6 152 €	0 €
Résultat reporté N-1 (excédent)	112 277 €	123 884 €
Recettes d'exploitation	3 203 684 €	3 076 999 €

DEPENSES D'EXPLOITATION	CA 2021	CA 2022
011 Charges à caractère général	3 070 997 €	2 920 348 €
65 Autres charges de gestion courante	0 €	11 021 €
67 Charges exceptionnelles	2 652 €	7 698 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	6 152 €	3 184 €
Dépenses d'exploitation	3 079 800 €	2 942 251 €

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21 Immobilisations corporelles	0 €	Résultat reporté N-1	5 655 €
Dépenses d'investissement	0 €	Recettes d'investissement	5 655 €

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

C. RESULTAT

	CA 2021	CA 2022
Recettes d'exploitation	3 091 408 €	2 953 115 €
Dépenses d'exploitation	3 079 800 €	2 942 251 €
Résultat brut d'exploitation	11 607 €	10 864 €
Excédent reporté de N-1	112 277 €	123 884 €
Excédent global d'exploitation	123 884 €	134 748 €
Recettes d'investissement	0 €	0 €
Dépenses d'investissement	0 €	0 €
Résultat brut d'investissement	0 €	0 €
Excédent reporté de N-1	5 655 €	5 655 €
Excédent global d'investissement	5 655 €	5 655 €
Résultat global	129 539 €	140 403 €

Ce budget annexe de transition présente la facturation établie par le SMICTOM au nom de la CCPB. En contrepartie, cette dernière lui reverse les recettes encaissées sous la forme d'une redevance semestrielle.

II. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 et par délibération du 6 décembre 2016, le Conseil communautaire a décidé, au 1^{er} janvier 2017, la création d'un budget annexe qui retrace l'ensemble des écritures budgétaires et comptables rattachées à cet équipement, créé et mise en service par la Ville de Barr le 1^{er} janvier 2013.

A. FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	62 726 €	70 Produits des services	13 349 €
65 Autres charges de gestion courante	270 €	74 Dotations et subventions	34 734 €
		75 Produits de gestion courante	2 240 €
		77 Produits exceptionnels	12 180 €
Dépenses réelles de fonctionnement	62 996 €	Recettes réelles de fonctionnement	62 503 €
		002 Résultat reporté (excédent)	29 305 €
Dépenses totales de fonctionnement	62 996 €	Recettes totales de fonctionnement	91 808 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux consommations de fluides, aux charges courantes d'entretien (contrat de maintenance pour l'éclairage, l'alarme et les extincteurs), aux frais de téléphonie et de gestion des déchets, aux charges versés à la société VAGO dans le cadre du marché de gestion et de coordination sociale conclu depuis le 1^{er} avril 2020 et enfin aux remboursements aux usagers du trop-perçu sur les consommations fluides prévisionnelles encaissées.

Les recettes de fonctionnement se composent des redevances d'occupation et des consommations de fluides facturées aux usagers, des subventions versées par la Caisse d'allocations familiales (**24 469 €**) et la Collectivité Européenne d'Alsace (**10 265 €**) et exceptionnellement, au même titre que le budget général, d'un remboursement de la société Gaz de Barr conformément au dispositif d'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH) instauré par la loi NOME du 7 décembre 2010.

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes assimilées	3 960 €	16 Emprunts et dettes assimilées	3 780 €
Dépenses réelles d'investissement	3 960 €	Recettes réelles d'investissement	3 780 €
		001 Résultat reporté (excédent)	1 110 €
Dépenses totales d'investissement	3 960 €	Recettes totales d'investissement	4 890 €

Cette section présente les flux comptables relatifs à l'encaissement et le décaissement des cautions versées par les usagers au moment de leur passage sur l'aire d'accueil.

C. RESULTAT

	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	146 719 €	62 503 €
Dépenses de fonctionnement	92 970 €	62 996 €
Résultat brut de fonctionnement	53 749 €	-493 €
Déficit reporté de N-1	-24 444 €	29 305 €
Résultat global de fonctionnement	29 305 €	28 812 €
Recettes d'investissement	3 750 €	3 780 €
Dépenses d'investissement	3 990 €	3 960 €
Résultat brut d'investissement	-240 €	- 180 €
Résultat reporté de N-1	1 350 €	1 110 €
Excédent global d'investissement	1 110 €	930 €
Résultat global	-30 415 €	29 742 €

En raison de l'abondement exceptionnel de 94 000 € versé en 2021 par le budget principal et d'un résultat excédentaire en 2021 repris dans la gestion financière de cette année, le bilan de l'année est excédentaire avec un résultat global de **29 742 €**.

III. GESTION DES CAMPINGS

A. FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	31 906 €	70 Produits des services	48 805 €
012 Charges de personnel	13 956 €	75 Autres produits de gestion courante	67 €
65 Autres charges de gestion courante	1 114 €	77 Produits exceptionnels	28 €
67 Charges exceptionnelles	28 €		
68 Dot.aux amortis. Et provisions	335 €		
Dépenses réelles de fonctionnement	47 339 €	Recettes réelles de fonctionnement	48 900 €
042 Opérations d'ordre	1 612 €	002 Résultat reporté (excédent)	36 871 €
Dépenses totales de fonctionnement	48 950 €	Recettes totales de fonctionnement	85 771 €

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes assimilées	15 000 €		
21 Immobilisations corporelles	1 755 €		
Dépenses réelles d'investissement	16 755 €	Recettes réelles d'investissement	0 €
		001 Résultat reporté (excédent)	17 527 €
		040 Opérations d'ordre	1 612 €
Dépenses totales d'investissement	16 755 €	Recettes totales d'investissement	19 139 €

C. RESULTAT

	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	69 498 €	48 900 €
Dépenses de fonctionnement	36 435 €	48 950 €
Résultat brut de fonctionnement	33 063 €	-51 €
Résultat reporté de N-1	3 808 €	36 871 €
Excédent global de fonctionnement	36 871 €	36 821 €
Recettes d'investissement	0 €	1 612 €
Dépenses d'investissement	2 158 €	16 755 €
Résultat brut d'investissement	-2 158 €	-15 144 €
Déficit reporté de N-1	19 685 €	17 527 €
Excédent global d'investissement	17 527 €	2 383 €
Résultat global	54 398 €	39 204 €

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

IV. AIRE DE CAMPING CARS

A. FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	16 389 €	70 Produits des services	34 749 €
Dépenses réelles de fonctionnement	16 389 €	Recettes réelles de fonctionnement	34 749 €
002 Résultat reporté (déficit)	22 €		
042 Opérations d'ordre	16 574 €		
Dépenses totales de fonctionnement	32 985 €	Recettes totales de fonctionnement	34 749 €

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21 Immobilisations corporelles	175 620 €	16 Emprunts et dettes assimilées	516 500 €
Dépenses réelles d'investissement	175 620 €	Recettes réelles d'investissement	516 500 €
041 Opérations patrimoniales	2 190 €	040 Opérations d'ordre	16 574 €
001 Résultat reporté (déficit)	330 536 €	041 opérations patrimoniales	2 190 €
Dépenses totales d'investissement	508 346 €	Recettes totales d'investissement	516 500 €

C. RESULTAT

	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	0 €	37 749 €
Dépenses de fonctionnement	22 €	32 963 €
Résultat brut de fonctionnement	-22 €	1 786 €
Déficit reporté de N-1	0 €	-22 €
Résultat global de fonctionnement	-22 €	1 764 €
Recettes d'investissement	0 €	535 264 €
Dépenses d'investissement	330 536 €	177 810 €
Résultat brut d'investissement	-330 536 €	357 454 €
Déficit reporté de N-1	0 €	-330 536 €
Résultat global d'investissement	-330 536 €	29 918 €
Résultat global	-330 558 €	28 861 €

Les deux aires d'accueil situées sur les communes d'Andlau et de Dambach-La-Ville sont en service depuis février 2022. Après une année 2021 consacrée aux travaux d'aménagement, la gestion de ces équipements a été confiée à la société Camping-car Park.

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Durant cette première année d'activité, les recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses et ainsi dégager un premier excédent de fonctionnement d'un montant de **1 764 €**.

La section d'investissement présente le montant final des travaux d'aménagement dont la contrepartie est la participation financière du budget principal d'un montant de **516 500 €**.

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

V. PAP : PARC D'ACTIVITES DU PIEMONTE (ZAE BARR)

A. FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	17 217 €	70 Produits des services	1 224 487 €
66 Charges Financières	46 405 €	77 Produits exceptionnels	171 235 €
Dépenses réelles de fonctionnement	63 621 €	Recettes réelles de fonctionnement	1 395 723 €
042 & 043 Opérations d'ordre	1 718 655 €	042 & 043 Opérations d'ordre	415 504 €
002 Résultat reporté (déficit)	905 547 €		
Dépenses totales de fonctionnement	2 687 824 €	Recettes totales de fonctionnement	1 811 227 €

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes assimilées	240 946 €	16 Emprunts et dettes assimilées	70 000 €
		27 Autres immobilisations financières	50 000 €
Dépenses réelles d'investissement	240 946 €	Recettes réelles d'investissement	120 000 €
040 Opérations d'ordre	369 100 €	040 Opérations d'ordre	1 672 251 €
		001 Résultat reporté (excédent)	25 692 €
Dépenses totales d'investissement	610 046 €	Recettes totales de fonctionnement	1 817 943 €

C. RESULTAT

	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	2 052 838 €	1 811 227 €
Dépenses de fonctionnement	1 968 713 €	1 782 277 €
Résultat de fonctionnement	84 125 €	28 950 €
Déficit reporté de N-1	-989 673 €	-905 547 €
Déficit global de fonctionnement	-905 547 €	-876 597 €
Recettes d'investissement	1 885 722 €	1 792 251 €
Dépenses d'investissement	2 136 601 €	610 046 €
Résultat d'investissement	-250 879 €	1 182 205 €
Excédent reporté de N-1	276 571 €	25 692 €
Excédent global d'investissement	25 692 €	1 207 897 €
Résultat global	-879 856 €	331 300 €

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

VI. PAAC : PARC D'ACTIVITES D'ALSACE CENTRALE (ZAE DU BERNSTEIN)

A. FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	56 324 €		
Dépenses réelles de fonctionnement	56 324 €	Recettes réelles de fonctionnement	0 €
042 Opérations d'ordre	6 686 112 €	042 Opérations d'ordre	6 742 437 €
002 Résultat reporté (déficit)	431 265 €		
Dépenses totales de fonctionnement	7 173 702 €	Recettes totales de fonctionnement	6 742 437 €

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles d'investissement	0 €	Recettes réelles d'investissement	0 €
040 Opérations d'ordre	6 742 437 €	040 Opérations d'ordre	6 686 112 €
001 Résultat reporté (déficit)	1 131 084 €		
Dépenses totales d'investissement	7 873 520 €	Recettes totales d'investissement	6 686 112 €

C. RESULTAT

	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	6 686 112 €	6 742 437 €
Dépenses de fonctionnement	6 686 112 €	6 742 437 €
Résultat de fonctionnement	0 €	0 €
Déficit reporté de N-1	-431 265 €	-431 265 €
Résultat global de fonctionnement	-431 265 €	-431 265 €
Recettes d'investissement	6 675 058 €	6 686 112 €
Dépenses d'investissement	6 686 112 €	6 742 437 €
Résultat d'investissement	-11 055 €	-56 324 €
Déficit reporté de N-1	-1 120 029 €	-1 131 084 €
Résultat global d'investissement	-1 131 084 €	-1 187 408 €
Résultat global	-1 562 349 €	-1 618 673 €

VII. ZA DU MUCKENTAL OUEST

A. FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	1 058 €	70 Produits des services	0 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 058 €	Recettes réelles de fonctionnement	0 €
042 Opérations d'ordre	28 893 €	042 Opérations d'ordre	29 950 €
		002 Résultat reporté (excédent)	18 445 €
Dépenses totales de fonctionnement	29 951 €	Recettes totales de fonctionnement	48 395 €

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles d'investissement	0 €	Recettes réelles d'investissement	0 €
040 Opérations d'ordre	29 950 €	040 Opérations d'ordre	28 893 €
001 Résultat reporté (déficit)	28 893 €		
Dépenses totales d'investissement	58 843 €	Recettes totales d'investissement	28 893 €

C. RESULTAT

	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	55 569 €	29 950 €
Dépenses de fonctionnement	37 124 €	29 951 €
Résultat brut de fonctionnement	18 445 €	-1 €
Résultat reporté de N-1	0 €	18 445 €
Déficit global de fonctionnement	18 445 €	18 444 €
Recettes d'investissement	6 036 €	28 893 €
Dépenses d'investissement	28 893 €	29 950 €
Résultat brut d'investissement	-22 857 €	-1 058 €
Excédent reporté de N-1	-6 036 €	-28 893 €
Excédent global d'investissement	-28 893 €	-29 951 €
Résultat global	-10 448 €	-11 507 €

Accusé de réception en préfecture
067-200034270-20230403-DE-2023-04-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

VIII. ZAE DU WASEN – TRANCHE 2

A. FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	579 599 €	77 Produits exceptionnels	1 085 €
Dépenses réelles de fonctionnement	579 599 €	Recettes réelles de fonctionnement	1 085 €
042 Opérations d'ordre	31 422 €	042 Opérations d'ordre	611 021 €
Dépenses totales de fonctionnement	611 021 €	Recettes totales de fonctionnement	612 106 €

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles d'investissement	0 €	Recettes réelles d'investissement	0 €
040 Opérations d'ordre	611 021 €	040 Opérations d'ordre	31 422 €
001 Résultat reporté (déficit)	31 422 €		
Dépenses totales d'investissement	642 443 €	Recettes totales d'investissement	31 422 €

C. RESULTAT

	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	31 422 €	612 106 €
Dépenses de fonctionnement	31 422 €	611 021 €
Résultat brut de fonctionnement	0 €	1 085 €
Résultat reporté de N-1	0 €	0 €
Déficit global de fonctionnement	0 €	1 085 €
Recettes d'investissement	0 €	31 422 €
Dépenses d'investissement	31 422 €	611 021 €
Résultat brut d'investissement	-31 422 €	-579 599 €
Excédent reporté de N-1	0 €	-31 422 €
Excédent global d'investissement	-31 422 €	-611 021 €
Résultat global	-31 422 €	-609 936 €

IX. ZAE DU HECKENGARTEN (ZELLWILLER)

A. FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	387 163 €		
Dépenses réelles de fonctionnement	387 163 €	Recettes réelles de fonctionnement	0 €
042 Opérations d'ordre	36 009 €	042 Opérations d'ordre	423 172 €
Dépenses totales de fonctionnement	423 172 €	Recettes totales de fonctionnement	423 172 €

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles d'investissement	0 €	Recettes réelles d'investissement	0 €
040 Opérations d'ordre	423 172 €	040 Opérations d'ordre	36 009 €
001 Résultat reporté (déficit)	36 009 €		
Dépenses totales d'investissement	459 181 €	Recettes totales d'investissement	36 009 €

C. RESULTAT

	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	36 009 €	423 172 €
Dépenses de fonctionnement	36 009 €	423 172 €
Résultat brut de fonctionnement	0 €	0 €
Résultat reporté de N-1	0 €	0 €
Déficit global de fonctionnement	0 €	0 €
Recettes d'investissement	0 €	36 009 €
Dépenses d'investissement	36 009 €	423 172 €
Résultat brut d'investissement	-36 009 €	-387 163 €
Excédent reporté de N-1	0 €	-36 009 €
Excédent global d'investissement	-36 009 €	-423 172 €
Résultat global	-36 009 €	-423 172 €